



Paris, le 12 mai 2022

Objet : Mouvement intra-départemental

Monsieur le Dasen chargé des écoles et des collèges,

Pour la deuxième année, le mouvement se déroule sans le contrôle des élu-es du personnel. À l'opacité engendrée par la loi de la transformation de la fonction publique et au fait du prince provoqué par la multiplication des postes à profil cette année, s'ajoutent une nouvelle fois de nombreux dysfonctionnements.

Après consultation des élu-es du personnel en GT et en CTA, l'Académie a édicté les Lignes Directrices de Gestion et les barèmes pris en compte pour le mouvement intradépartemental. Or, elle ne semble pas capable de les respecter !

Parmi ces dysfonctionnements, le décalage de la date d'ouverture du serveur et celle de la réception des accusés de réception. Le SNUipp-FSU a aussi été contacté par de nombreux collègues qui ne se sont pas vu appliquer les bonifications auxquelles il-elles pouvaient prétendre. Il n'y a pas que les TRS pour qui la bonification de points n'a pas été appliquée, de nombreux-ses collègues ont également contacté le SNUipp-FSU à propos des points liés à l'occupation d'un poste de direction ou spécialisé ou de formateur-trice. Le refus d'accorder le point de répétition du vœu 1 est également en contradiction avec les lignes directrices de gestion.

Le SNUipp-FSU Paris sollicite auprès de vous une audience afin d'échanger sur les problèmes mentionnés et de porter des solutions dans l'intérêt des personnels que nous représentons. Les droits de nos collègues doivent être respectés !

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Dasen, nos salutations distinguées et croire en notre profond attachement au service public d'éducation.

Elisabeth Kutas
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU Paris